



**SAINTE-JULIE**

## **RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2018**

### **NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2018**

Le conseil nomme la conseillère Amélie Poirier mairesse suppléante pour les mois de mai, juin et juillet 2018.

### **APPUI – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL INTELLIGENT**

Le conseil appuie le dépôt du projet de construction d'un centre multifonctionnel intelligent, incluant des stratégies inédites de participation citoyenne, d'inclusion sociale, de construction écologique et d'utilisation de nouvelles technologies, au Défi des villes intelligentes du gouvernement du Canada.

### **APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

Le conseil convient de présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

### **ORDRE DE VENTE — IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

Le conseil ordonne la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes le 17 mai 2018 à 10 heures.

### **SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION — BOULEVARD DES HAUTS-BOIS**

Le conseil accorde un mandat pour les services professionnels d'ingénierie concernant la surveillance des travaux de réfection d'une section du boulevard des Hauts-Bois à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc.

## **AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE**

Puisque la construction d'une troisième glace à l'aréna a connu des imprévus qui ont engendré des coûts supplémentaires importants, la Ville de Sainte-Julie verse une aide financière de 125 000 \$ au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie.

## **FIN D'EMPLOI — EMPLOYÉ 911 — SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseil met fin à l'emploi de l'employé no 911 au Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Julie, et ce, à compter du 11 avril 2018.

## **PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE B)**

Le conseil accorde le contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase « B » du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur Maisons Pépin inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc., pour une somme de 514 437,85 \$, toutes taxes incluses.

## **RÉFECTION DE DIVERSES RUES ET CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE PISTES CYCLABLES**

Le conseil accorde à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. le contrat pour les travaux de réfection de diverses rues et de construction de trottoirs et de pistes cyclables à différents endroits, en retirant la section optionnelle de la rue Borduas, pour une somme de 1 665 399,38 \$, toutes taxes incluses.

## **ACHAT REGROUPÉ DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES**

La Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d'achats de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023. Ce contrat inclut des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 %.

## **ACHAT DE DEUX BRISE-GLACES ROTATIFS NEUFS**

Le conseil accorde le contrat pour l'achat de deux brise-glaces rotatifs neufs à la compagnie Centre Agricole J.L.D. inc. pour 53 566,85 \$, toutes taxes incluses.

## **PROJET PILOTE – AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ENTRETIEN D'UNE PLATE-BANDE**

Puisque le Comité d'embellissement horticole de la Ville de Sainte-Julie souhaite mettre en place un projet pilote pour l'aménagement et l'entretien d'une plate-bande à l'école du Moulin et que cette initiative consiste notamment à faire participer les enfants inscrits aux camps de jour de la Ville, le conseil approuve le projet pilote d'aménagement et d'entretien d'une plate-bande composée de vivaces à l'école du Moulin, pour la période estivale 2018, le tout conditionnellement à l'approbation de l'école du Moulin.

## **PLANS-CONCEPT ET DÉROGATIONS MINEURES**

Le conseil approuve deux demandes de dérogation mineure ainsi que des plans-concept de construction d'un bâtiment industriel (1111, rue Nobel), d'affichage (Catherine Rhéaume — Centre de beauté détente), de rénovation de la terrasse (La Petite école), d'agrandissement d'un bâtiment industriel (Novatech), de construction d'un bâtiment multifamilial (1477, rue Principale et Projet Vivacité), de construction d'une remise (propriété sur la rue de la Savane), de rénovation pour l'ajout d'un second étage (propriétés sur les rues des Fauvettes et Touchette), de construction (propriété sur la montée Sainte-Julie) et de construction du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu.

## **AIDE FINANCIÈRE**

Le conseil accorde une aide financière de 150 \$ à une jeune athlète.

## **DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE — IMPRESSION ET LIVRAISON – LE CITOYEN ET LES LOISIRS**

Le conseil autorise une dépense supplémentaire de 7 653,89 \$, toutes taxes incluses, au contrat déjà adjugé à Impart Litho pour l'impression et la livraison des bulletins Le Citoyen et Les Loisirs.

## **FUTURS RÈGLEMENTS**

Le conseil annonce son intention d'adopter, à une séance ultérieure, des règlements pour :

- financer les services professionnels de préparation des études d'avant-projet et des plans et devis pour la construction d'un centre communautaire pour 845 000 \$;
- financer les services professionnels de préparation des études d'avant-projet et des plans et devis pour la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville pour 300 000 \$.

## RÈGLEMENTS

Le conseil adopte des règlements pour :

- créer une nouvelle zone agricole A-811 à même la zone A-904 existante, à l'entrée du projet résidentiel intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, plus précisément à l'angle de la montée des Quarante-deux et du chemin du Golf, et ajouter une nouvelle grille des usages et des normes afférentes à cette nouvelle zone;
- apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du Règlement de zonage 1101;
- modifier le règlement pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits, ainsi que les frais contingents, pour faire passer la dépense de 1 357 000 \$ à 1 445 000 \$ et pour faire passer le montant de financement provenant de la réserve d'immobilisations de 510 000 \$ à 598 000 \$.